

Nancy, le 27 mars 2020

## **CORONAVIRUS COVID 19 EN GRAND EST : DES ACTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR PROTEGER LES RESIDENTS ET LES PERSONNELS DES EHPAD**

**Afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 très active sur le territoire, l'ARS Grand Est, en lien avec les conseils départementaux, met en œuvre un plan d'actions visant à renforcer la prévention auprès des personnes âgées dans les EHPAD.**

Les personnes âgées sont des personnes présentant une vulnérabilité particulière au virus SarsCov2 compte tenu de leur fragilité et des facteurs de sensibilité propres.

Dès les premiers jours de l'épidémie, des mesures de prévention et de protection ont été prises par les directions des EHPAD pour préserver la santé des résidents : activation de leurs plans bleus et de leurs plans de continuité d'activité, stricte application des mesures barrières et des mesures d'hygiène, visites non autorisées, vérification du stock d'équipements notamment de masques chirurgicaux...

C'est pour éviter l'accélération de la propagation du virus dans ces établissements et sécuriser la prise en charge des résidents que l'ARS Grand Est, en lien avec les Départements, a décidé de **renforcer ces mesures par les actions suivantes** :

- Le **port obligatoire de masques** chirurgicaux pour tous les personnels soignants travaillant dans les EHPAD du Grand Est ;
- La mise en place d'une **astreinte médicale 24h/24 7 jours/7 dédiée aux EHPAD par territoire**. L'objectif est d'apporter aux médecins exerçant en EHPAD un appui gériatrique face aux situations d'infections COVID-19 chez des résidents. Cette astreinte gériatrique reposera sur le médecin gériatre référent du Groupement Hospitalier de Territoire, qui en lien avec le service d'infectiologie de recours, le centre 15 et les SAU du territoire, dispensera ses consignes, fournira les protocoles de soins, fera des téléconsultations ou des téléprescriptions...

Ce médecin gériatre référent pourra également solliciter toutes les structures disponibles localement pour venir en appui à l'organisation de la prise en charge médicale des résidents COVID-19 au sein de l'EHPAD (Hospitalisation à Domicile, Equipes mobiles gériatriques extrahospitalières, Réseaux de santé en gérontologie, Equipes mobiles de soins palliatifs et réseaux de soins palliatifs).

- Le **renforcement de personnels dans les EHPAD** en mobilisant le dispositif d'astreinte d'Infirmiers Diplômés d'Etat de nuit, en mutualisant les personnels sur un territoire ou encore en recourant aux élèves infirmiers. Dès mercredi prochain, **une plateforme de recueil de volontariat**, élaborée par l'URIOPSS en partenariat avec l'ARS et la DRJSCS, sera mise en ligne afin de mettre directement en relation les établissements médico-sociaux et les professionnels de santé volontaires. Les établissements médico-sociaux publieront ainsi leurs offres et leurs besoins en personnels et les volontaires pourront répondre à ces offres.

- **L'anticipation des besoins logistiques** (masques, solutions hydro alcooliques, lunettes à usage multiples...) **des EHPAD** et la mobilisation de matériels sanitaires complémentaires nécessaires dès le premier cas COVID confirmé (oxygène et aérosol thérapie, matériel de perfusion...). L'objectif pour l'ARS, par des échanges réguliers avec les établissements, est d'anticiper toutes difficultés éventuelles d'approvisionnement.
  
- Le contexte épidémique exceptionnel que nous vivons actuellement fait que les conditions d'exercice pour les personnels soignants peuvent être difficiles. **Différentes solutions de soutien psychologiques seront proposées** :
  - o La mobilisation de l'Espace de Réflexion Ethique Grand Est ([www.erege.fr](http://www.erege.fr)) qui a mis en place une cellule de soutien éthique,
  - o La sollicitation des centres médico-psychologiques du territoire,
  - o L'utilisation du réseau de soutien psychologique aux professionnels de santé : [www.asso-sps.fr/reseau-national-du-rps](http://www.asso-sps.fr/reseau-national-du-rps).
  - o La sollicitation de psychologues exerçant au sein des structures sanitaires et médico-sociales du territoire.

Ces actions seront engagées, en lien avec les partenaires et les structures médico-sociales, dès ce jour.

#### **Contacts presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)  
Préfecture de la région Grand Est : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)